



Le barrage mobile à la jonction entre le port et la rigole d'Aziré, côté amont.

IVR52_20238501042NUCA

Auteur de l'illustration : Yannis Suire

Date de prise de vue : 2023

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Conseil départemental de la Vendée
communication libre, reproduction soumise à autorisation